



VILLE DE LOUVIGNÉ DU DÉSERT
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 035-213501620-20260430-2026_04_050-DE

REUNION DU 30 AVRIL 2026

République Française
Département d'Ille et Vilaine

Nombre de Conseillers : en exercice 23

présents : 20
représentés : 3

votants : 23

Date de convocation : 23 avril 2026 (documents et informations liés au budget envoyés le 16 avril 2026).

L'an deux mil vingt-six, le 30 avril à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Arnaud LECHEVALIER, Maire.

Etaient présents : M. LECHEVALIER Arnaud ; M. MOREL Sylvain ; M. FADIER Thierry ; Mme KERGOAT Morgane ; M. GUERIN Jean-Pierre ; M. LEBANSAIS Rémy ; Mme BODIN Marie-Eve ; M. CHAUVEL Benoît ; Mme GUILLOUX Patricia ; Mme AUSSANT Angélique ; M. ROUSSEL Frédéric ; Mme BADICHE MANCEL Karine ; M. GUERIN Fabrice ; Mme BONTEMPS Anne-Claire ; M. DELAMARE Fabien ; M. RAULT Pierre-Antoine ; M. PREAUX Damien ; Mme BRUMANT Magali ; Mme NICOLAS Aline ; M. LEYET Léo.

Absent :

Absentes excusés : Mme NOËL Marie-Laure ; Mme LECHEVALIER Nathalie ; Mme GUILLOUX Christèle ;

Pouvoirs : Mme NOËL Marie-Laure donne pouvoir à Mme NICOLAS Aline ;

Mme LECHEVALIER Nathalie donne pouvoir à M. MOREL Sylvain.

Mme GUILLOUX Christèle donne pouvoir à Mme KERGOAT Morgane.

Secrétaire de séance : Mme NICOLAS Aline.

2026-05-050 - RESTAURANT SCOLAIRE – DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DU DISPOSITIF « CANTINE A 1 EUROS »

RAPPORTEUR : A. LECHEVALIER

EXPOSE

La commune a mis en place en 2023 le dispositif de cantine à 1 euro afin de garantir un accès équitable à la restauration scolaire et de favoriser la mixité sociale. Ce dispositif, soutenu par l'État, permet aux familles les plus modestes de bénéficier d'un tarif réduit sous condition de quotient familial.

Le dispositif ayant été mis en place pour une durée de trois ans, celui-ci arrive aujourd'hui à échéance. Il convient donc de se prononcer sur son renouvellement.

Par ailleurs, les tarifs du restaurant scolaire ont été révisés par délibération en 2025. Il est proposé de maintenir ces tarifs en l'état jusqu'au 1^{er} septembre prochain, date à laquelle une nouvelle réflexion tarifaire pourra être engagée en vue de la rentrée scolaire.

Les tarifs applicables en 2025 sont les suivants :

Tranche	A	B	C	D	E	F
Quotient familial	QF < 600 €	600 € < QF < 800 €	800 € < QF < 1000 €	1000 € < QF < 1300 €	1300 € < QF < 1600 €	1600 € < QF
Enfants de Louvigné	1 €			4,27 €	4,38 €	4,48 €
Enfants hors Louvigné	1 €			4,94 €	5,10 €	5,25 €
Repas occasionnel	5,25 € (enfants de Louvigné et des autres communes)					
Enfants accueillis avec un PAI (repas fourni par la famille)	0,85 €					

ALSH : enfants de Louvigné 4,17 € - enfants des communes extérieures 4,48 €

PROPOSITION

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de solliciter auprès des services de l'Etat le renouvellement dispositif de cantine à 1 euro pour une nouvelle période de trois ans ;
- de maintenir les tarifs du restaurant scolaire fixés pour l'année 2025 jusqu'au 1^{er} septembre ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

DECISION

Le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

Fait et délibéré, le 30 avril 2026

Pour extrait conforme

Le Maire

A. LECHEVALIER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.